Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900815-20251223-2025_56-DE

COMMUNE DE HUELGOAT
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal de HUELGOAT

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE CHÂTEAULIN
CANTON DE CARHAIX-PLOUGUER

Délibération n°2025-56

SEANCE DU Mardi 23 décembre 2025

Conseillers en exercice : 15
Présents en début de séance : 12
Présents pour le vote de cette délibération : 12
Procuration(s) : 1
Votants : 13
Date de la convocation : Mardi 16 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 23 décembre à 18 heures 00 minutes, le Conseil Municipal de la commune de HUELGOAT, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du conseil municipal et des mariages à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jacques THEPAUT, le Maire.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants *: Monsieur Jacques THEPAUT, Monsieur Joel GOUGAY, Monsieur Gérard TOSSER, Monsieur Marc QUEMENER, Monsieur Aurélien MONFORT, Monsieur Gaëtan PEYREBESSE, Madame Audrey BARAZER, Monsieur André GRALL, Monsieur Clément BOUVROT, Madame Marie-Laure SEVEN, Madame Marie-Brigitte BRETHES, Monsieur Jean-Pierre DANIELOU.*

Absent(s) : *Madame Magali MONNIE, Madame Aurore LE ROUX, Madame Claude MOREL.*

Procuration : *Madame Claude MOREL.*

Secrétaire de Séance : *Madame Audrey BARAZER.*

N° d'ordre : 2025-56

Envoyé en préfecture le 24/12/2025
Reçu en préfecture le 24/12/2025
Publié le
ID : 029-212900815-20251223-2025_56-DE

OBJET : Travaux d'alimentation réseau basse tension - Lotissement Communal de La Montagne (13 lots), Rue du Vieux Tronc

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet suivant : Alimentation réseau basse tension - Lotissement Communal de La Montagne (13 lots) Rue du Vieux Tronc.

Dans le cadre de la réalisation des travaux, une convention doit être signée entre le SDEF et la commune de Huelgoat afin de fixer le montant du fond de concours qui sera versé par la commune au SDEF.

En effet, conformément à l'article L5212-26 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), Afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, des fonds de concours peuvent être versés entre un syndicat visé à l'article L. 5212-24 et les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du comité syndical et des conseils municipaux ou des organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale concernés.

L'estimation des dépenses se monte à :

- ELECTRIFICATION Extension public..... 37 500,00 € HT

Soit un total de..... 37 500,00 € HT

Selon le règlement financier voté par délibération du SDEF le 20 octobre 2023, le financement s'établit comme suit :

⇒ Financement du SDEF : ..... 26 250,00 €
⇒ Financement de la commune :
- ELECTRIFICATION Extension public..... .11 250,00 €

Soit un total de..... .11 250,00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

Vote pour :	13
Vote contre :	0
Abstention :	0

ACCEPTE le projet de réalisation des travaux : Alimentation réseau basse tension - Lotissement Communal de La Montagne (13 lots) Rue du Vieux Tronc ;

ACCEPTE le plan de financement proposé par Monsieur le Maire et le versement de la participation communale estimée à 11 250,00 € ;

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention financière conclue avec le SDEF pour la réalisation de ces travaux et ses éventuels avenants.

Envoyé en préfecture le 24/12/2025

Reçu en préfecture le 24/12/2025

Publié le

ID : 029-212900815-20251223-2025_56-DE

Pour extrait conforme,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération compte tenu de son affichage en mairie le : 24/12/2025

Le Maire,
M. Jacques THEPAUT

